



C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 21 novembre 2024

Procès-Verbal N°16

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory (Excusé).

PRESIDENT : DALMON André.

PRESENTS : REYNES Roger, SILVESTRE Bernard, COUFFIGNAL Francis.

ASSISTE : VAN BASTOLAER RAVEINO Nicolas (Assistant administratif).

La réunion est ouverte par le Président à 9h00

Départementale 2 (Florian SALABERT)

- Le match **ESPOIR FOOT 88 2 – AGEN/GAGES 1** dimanche 12 janvier 2025 à 15h00 se jouera sur le stade j.l brugier à Calmont.
- Le match **ESPOIR FOOT 88 2 – ST AFFRIQUE 2** dimanche 9 février 2025 à 15h00 se jouera sur le stade j.l brugier à Calmont.
- Le match **ST AFFRIQUE 2 - RANCE ROUGIER 1** prévu initialement le samedi 30 novembre 2024 à 19h00 se jouera le même jour à 20h30 sur le stade Edmond Devillers à St Affrique (accepté par Rance Rougier).

Départementale 3 (François ARNAUD Traiteur)

- Le match **FC SOURCES DE L'AVEYRON 2 – VAILLANTE AUMONAISE 1** prévu initialement le samedi 8 février 2025 à 21H00 se jouera le même jour à 20h00 (accepté par Vaillante Aumonaise).
- Le match **FC SOURCES DE L'AVEYRON 2 – AUBRAC 98 1** prévu initialement le samedi 12 avril 2025 à 21H00 se jouera le même jour à 20h00 (accepté par Aubrac 98).
- Le match **CAPDENAC PORTUGAIS 1 – COMBES ES 2** prévu initialement le dimanche 1^{er} décembre 2025 à 15h00 se jouera le samedi 30 novembre 2024 à 20h30 (accepté par Combes).
- Le match **FOOT VALLON 2 – COLOMBIES 1** est maintenu au samedi 30 novembre 2024 à 20h00 en raison de l'occupation du terrain de St Christophe le vendredi soir par l'équipe 3 (décision de la CDGCS).

Nota :

- A compter de ce jour, tous les matchs à domicile de **FC SOURCES DE L'AVEYRON 2** se joueront le samedi à 20h00 au lieu de 21h00 sur le stade de la Catonnerie à Séverac le Château.
- A compter de ce jour, tous les matchs à domicile de **l'ASC MAHORAIS 1** se joueront le dimanche à 15h00 sur le stade d'Agnac à Druelle.

Départementale 4 (U EXPRESS RIGNAC)

- Le match **GOUTRENS/MAYRAN 1 – ST GENIEZ D'OLT 2** prévu initialement le dimanche 1^{er} décembre 2024 à 15h00 se jouera le samedi 30 novembre 2024 à 20h30 (accepté par St Geniez).
- Le match **ST GENIEZ D'OLT 2 – MANHAC 1** prévu initialement le samedi 7 décembre 2024 à 21h00 se jouera le même jour à 20h00 (accepté par Manhac).
- Le match **RIMEIZE FOOT 1 – AS RANDONNAISE 1** est maintenu le samedi 30 novembre 2024 à 20h00. (Décision de la CDGC).

Nota : Pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} mars 2024 tous les matchs à domicile de **ES RIMEIZE 1** se joueront à 19h00 au lieu de 20h00.

Départementale 5 (POINT VERT)

- Le match **FOISSAC 2 – GALGAN 2** prévu initialement le samedi 23 novembre 2024 à 20h00 se jouera le vendredi 22 novembre 2024 à 21h00 (accepté par Galgan).
- Le match **SOUYRI 1 – ST JULIEN DE RODELLE 1** prévu initialement le samedi 30 novembre 2024 à 20h30 se jouera le vendredi 29 novembre à 20h30 (accord des deux clubs).
- Le match **ST JULIEN DE RODELLE 1 – FOOT VALLON 3** prévu initialement le samedi 7 décembre 2024 à 20h30 se jouera le même jour à 21h00 (accepté par Foot Vallon).
- Le match **PARELOUP CEOR 2 – HAUT LEVEZOU 1** du samedi 30 novembre 2024 à 20h00 se jouera sur le terrain de Cassagnes.
- Le match **CHANAC AS 2 – CAMPAGNAC 1** prévu initialement le dimanche 1^{er} décembre 2024 à 15h00 se jouera le samedi 30 novembre 2024 à 20h00 (accepté par Campagnac).

Nota : A compter de ce jour, tous les matchs à domicile de **l'ASC MAHORAIS 2** se joueront le dimanche à 13h00 ou 15h00 suivant la disponibilité du terrain, sur le stade d'Agnac à Druelle (voir le site du district).

COUPE DE L'AVEYRON GROUPAMA

- Le match **ST AFFRIQUE 2 – ST GEORGES FC 1** prévu initialement le dimanche 24 novembre 2024 à 14h30 se jouera le samedi 23 novembre 2024 à 19h00 (accepté par St Georges).
- Le match **ESPALION 1 ou FOOT VALLON 1 – AGEN/GAGES 1** est reporté à une date ultérieure pour éviter toute contestation suite au recours du club de FOOT VALLON.

COUPE DES RESERVES BRALEY

- Le match **BOUSSAC 2 – FC SOURCES DE L'AVEYRON 3** se jouera le dimanche 24 novembre 2024 à 11h30 (accord des deux clubs).

COUPE DES TECHNICIENS DES SPORTS COLLECTIFS

- Le match **STE RADEGONDE 1 – LA SELVE RULLAC 1** prévu initialement le dimanche 24 novembre 2024 à 14h30 se jouera le samedi 23 novembre 2024 à 20h30 (accepté par La Selve).
- Suite au forfait général de **US LAISSAC/BERTHOLENE 3**, le match **FOOT ROUERGUE 1 - US LAISSAC/BERTHOLENE 3** du samedi 23 novembre 2024 à 20h00 ne se jouera pas. Le Club de **FOOT ROUERGUE 1** est qualifié pour la suite de la compétition.

FORFAITS

- Le match **Pareloup Céor 2 – US Laissac/Bertholène 3** du dimanche 10 novembre 2024 à 15h00, Championnat D5 (POINT VERT), Poule C, deuxième forfait de **US Laissac/Bertholène 3** : Amende : 80 €.
- Le match **US Laissac/Bertholène 3 – Alrance 1** du dimanche 17 novembre 2024 à 15h00, Championnat D5 (POINT VERT), Poule C, troisième forfait de **US Laissac/Bertholène 3** d'où forfait général : Amende : 100 €.
- Le match **Broquiès 1 – Bezannes Cau. 3** du dimanche 17 novembre 2024 à 15h00, Championnat D5 (POINT VERT), Poule C, premier forfait de **Bezannes Cau. 3** : Amende : 50 €.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 28 novembre 2024 à 9 heures.

La réunion est clôturée à 11h30.

Le Secrétaire de Séance,

F. COUFFIGNAL



Le Président,

A. DALMON

